



Terrain abandonné en friche

Par **nad58**, le **23/07/2015** à **08:33**

Bonjour,

J'habite dans la Nièvre.

Accolé à ma propriété, il y a depuis des années un terrain abandonné et en friche.

J'ai cherché à acquérir ce terrain afin de l'entretenir, lors de mes recherches, j'ai retrouvé le propriétaire, une agence immobilière située à Clermont-Ferrand, je l'ai contacté par courrier recommandé, le courrier m'est revenu car la société n'existe plus.

Des recherches approfondies avec l'aide d'un notaire ont révélé que cette agence immobilière a été dissoute en 1982 puis radiée du RCS le 16/06/1994 par le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand (source infogreffe.fr)

Sur recommandation de mon notaire, j'ai contacté le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, à plusieurs reprises par courrier recommandé à intervalle de 6 mois sans avoir aucune réponse, le dernier courrier envoyé en date d'environ 1 an.

Je ne sais plus quoi faire, j'aimerais acquérir ce terrain qui est abandonné depuis toujours d'après mes voisins, soit au moins 30 ans selon eux.

Ce terrain abandonné d'environ 1 700m² accolé à ma propriété apporte les mêmes inconvénients que de vivre accolé à une forêt.

Que puis-je faire ? Qui contacter pour débloquer la situation ?

Merci de m'avoir lue et merci d'avance aux personnes qui pourraient éventuellement m'aider.

A bientôt!

Par **alterego**, le **23/07/2015** à **09:12**

Bonjour,

Faites effectuer des recherches par un généalogiste.

Cordialement

Par **alterego**, le **23/07/2015** à **10:01**

La liquidation de la société ne permet pas de présumer que le terrain soit abandonné comme l'absence d'entretien ne signifie pas non plus qu'il n'ait pas de propriétaire.

nad58 pourrait pousser ses investigations auprès du cadastre. Tribunal de Commerce qui a procédé à un classement vertical des courriers ou Cadastre, elle a tout intérêt à se déplacer.

Cordialement